



16 avril 2026, Vol. 5, no. 2.

ÉDITION THÉMATIQUE



La chronique du 75e

par Gaétan Godbout

Une Église d'hommes aujourd'hui animée par des femmes!

Quand on s'attarde à regarder les photos prises lors de la création de notre diocèse, il y a 75 ans, on cherche en vain afin de trouver des femmes dans l'entourage de notre évêque fondateur. Il faut toutefois dire qu'à cette époque, l'Église n'était pas pire ni mieux que ne l'était la société québécoise ou canadienne. En fait, à la création du diocèse, il y avait à peine 10 ans que les femmes avaient obtenu le droit de vote au Québec... Trois quarts de siècles plus tard, il faut bien le constater, la situation s'est nettement améliorée, tant au plan civil qu'au plan ecclésial.

Au début des années 1950, les seules femmes que l'on voyait dans la sphère ecclésiale, c'étaient des religieuses qui faisaient tourner nos écoles et nos hôpitaux ou hospices. Quelques congrégations se dévouaient au service des prêtres tout en demeurant très effacées. C'était la même chose dans nos diverses communautés chrétiennes.

Dans les paroisses, les seules femmes qui gravitaient dans le giron de l'Église paroissiale s'occupaient du secrétariat ou de la décoration des églises. Je note toutefois qu'on leur accordait le droit, pour ne pas dire le devoir, de se regrouper dans les associations pieuses comme les Enfants de Marie ou encore les Dames de Sainte-Anne. Mais leur rôle s'arrêtaient souvent là. Des postes de décisions pour elles? Nenni!

Dans l'organisation diocésaine de l'époque, les femmes étaient également absentes, sauf en ce qui a trait à l'Action catholique ou de jeunes femmes ont été impliquées dans l'animation de certains groupes.

Le Concile et la Loi des Fabriques

Au début des années 1960, on commence à sentir un vent de fraîcheur s'abattre sur l'Église et la société civile, notamment au Québec.

À Rome, ce vent de fraîcheur se manifeste par l'ouverture du **Concile Vatican II** que le bon pape Jean XXIII a décidé de convoquer. Objectif : ouvrir toutes grandes les portes et les fenêtres de l'Église. Petit à petit, l'Église se réforme mais on se montre encore particulièrement timides quant à la place que les femmes peuvent occuper dans la direction de nos institutions ecclésiales. Il faudra attendre l'adoption de la **Loi des Fabriques** pour que les femmes acquièrent une petite parcelle de pouvoir en Église. C'est en effet au tout début de l'année 1966 que des femmes sont élues marguillères dans nos paroisses. Avant cela, les trois postes de marguilliers chargés, avec le curé, d'administrer nos paroisses, étaient nécessairement occupés par des hommes. Avec le **Loi des Fabriques**, le nombre de marguilliers passe à six et les femmes peuvent avoir accès à ces postes.

En consultant les archives du diocèse, on a pu relever que dès le 1^{er} janvier 1966, 13 paroisses avaient élu au moins une femme, parfois deux, pour siéger sur le Conseil de Fabrique. Une ou deux sur sept personnes (le curé était nécessairement président de ce Conseil), c'était bien peu de pouvoir.

Pour ce petit pas en avant, les femmes du Québec peuvent dire un grand merci à Marie-Claire Kirkland-Casgrain, première femme élue à l'Assemblée législative du Québec en 1961. Membre du cabinet de Jean Lesage, elle est notamment à l'origine de la **Loi sur la capacité juridique de la femme** (1964), qui permet dorénavant aux Québécoises d'exercer des actes juridiques sans nécessiter le consentement de leur mari. Nul doute que son influence s'est aussi exercée lorsque vint le temps d'adopter une loi pour régir les Conseils de Fabrique.

En Église, les choses n'ont toutefois pas évolué au même rythme. À son arrivée à Sainte-Anne, Mgr Desrochers s'est entouré d'homme. Il a commencé par se choisir un secrétaire, un chancelier, un vicaire général, etc. En fait, à l'exception des Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc qui prenaient soin de lui à la Maison Desrochers, toutes les fonctions diocésaines étaient dévolues à des hommes.

En compulsant les archives, on se rend compte que la première fois que le nom d'une femme apparaît dans les annuaires diocésains, ce fut en 1961 lorsqu'on a voulu souligner le travail accompli par quelques dames à l'occasion de la grande levée de fonds en vue de la construction de l'Évêché. Pour souligner la grande valeur de leur implication, Mgr Desrochers leur a remis la Croix de bronze (ou d'argent selon le cas) du Mérite diocésain. Remarquez qu'à ce moment les femmes étaient encore identifiées sous le nom de leur mari : Madame Charles Gagné, Madame Ernest Soucy, etc. En 1967, pour la première fois, une femme est appelée à siéger au Conseil diocésain de pastorale. Il s'agit de Madame Jean-Claude Fortin (prénom et lieu d'origine inconnus).

Une présence féminine significative

En ce qui a trait au personnel féminin de l'évêché, l'annuaire diocésain de 1972 nous livre les noms de quelques femmes identifiées comme collaboratrices ou adjointes aux responsables de différents services. C'est ainsi que l'on relève les noms de S. Anne-Marie Gagné, s.c.q, qui devient adjointe au Service des communications et de S. Lorraine Létourneau, s.s.cm, au Service de la pastorale des vocations. Pour sa part, S. Noëlla Frève, r.e.j. s'occupe de la Librairie diocésaine. Elle sera remplacée, en 1975, par une laïque, Madame Rita Gagnon Lévesque.



De son côté, S. Irène Deschênes, r.e.j. est désignée pour s'occuper des archives. En 1977, elle deviendra la première femme à occuper la fonction de secrétaire de l'évêque. Auparavant, c'était souvent l'un des prêtres



ordonnés au cours des mois précédents qui occupait cette charge, jumelée à celle de cérémoniaire de l'évêque.

Petit à petit, les femmes en sont venues à occuper une plus grande place dans l'organigramme des Services diocésains. D'adjointes qu'elles étaient à leur entrée en fonction, elles se voient rapidement confier la direction de leur service. Il en fut donc ainsi pour S. Anne-Marie Gagné, S. Micheline Mayrand de même pour des laïques : Carmelle

Laplante au Service de la liturgie, Annie Sénéchal, à la Pastorale jeunesse, etc. Aujourd'hui, c'est à une laïque, Madame Audrey Boucher que l'on a confié la coordination de la Pastorale d'ensemble; un poste-clé dans notre Église diocésaine.

Notons également qu'au cours des années 1990, au diocèse de Sainte-Anne, un service était spécifiquement dédié à la place des femmes en Église et dans la société. Ce service a été successivement dirigé par Madame Myriam Tousaint et Madame Rose-Hélène Bouffard. Le service fut ensuite désigné sous l'appellation de « Partenariat homme-femme en Église ». Il ne faudrait pas non plus oublier tout le personnel féminin du secrétariat car sans elles, bien des services auraient peine à fonctionner.



Dans nos paroisses, les religieuses enseignantes ont aussi cédé leur place à des laïques pour la préparation des jeunes aux sacrements d'initiation chrétienne. Mais très vite, elles ont cessé de se cantonner dans cet unique rôle, puisqu'elles sont devenues graduellement des agentes de pastorale avec possibilité d'influencer les décisions prises à l'égard de l'ensemble des communautés. Ici et là, ce sont maintenant des femmes qui sont en charge d'une ou plusieurs communautés chrétiennes.

À la lueur de ce que nous avons écrit ci-dessus, on peut dire que les femmes ont connu un certain avancement dans notre Église diocésaine. De collaboratrices exécutantes, elles ont su s'imposer par leurs talents et leur compétence. Certes, il reste encore bien des pas à franchir, mais qui sait ce que sera demain? Nous pouvons certes regarder vers l'arrière mais nul ne peut dire ce que nous réserve l'avenir...

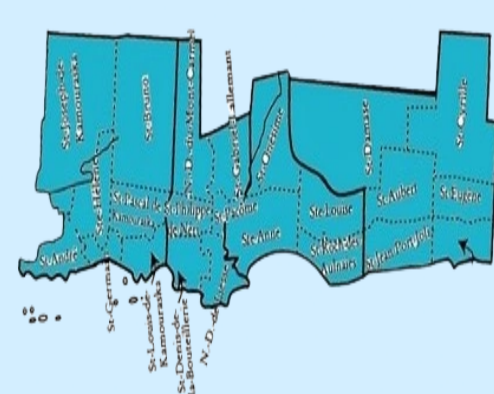
Le diocèse



L'unité Est



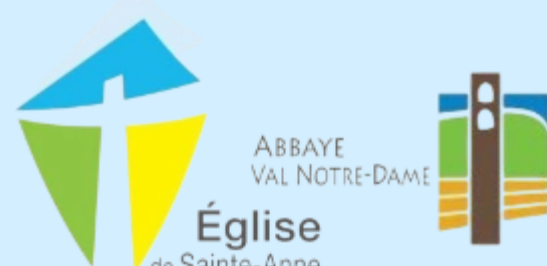
L'unité Centre



L'unité Ouest



Notre jumelage avec Val Notre-Dame



Quelqu'un vous a fait suivre l'infolettre?

Vous pouvez la recevoir directement

Je m'abonne à
L'infolettre du jeudi

[Se désabonner](#)